



L'USAGER FAIBLE DANS ET A PROXIMITE DES BATIMENTS.

- Un environnement sûr encourage la circulation des piétons et des cyclistes, qui favorise à son tour une meilleure cohésion sociale et une dynamique de quartier TER 01 -

1. INTRODUCTION

La circulation des piétons et des cyclistes dans la ville la rend agréable et sûre. Plus il y a de personnes se déplaçant à pied ou à vélo en ville, plus la rue sera animée et le contrôle social renforcé. Les piétons font facilement un brin de causette, les habitants d'un quartier apprennent à mieux se connaître et des activités sont organisées dans le quartier. La présence d'une 'mobilité douce' dans la ville est un facteur de vitalité.

Se rendre à vélo ou à pied à son travail, chez le boulanger ou à la gare, c'est sain et surtout efficace ! C'est également une forme de respect pour le développement durable. Par ailleurs, les personnes qui prennent l'air en se rendant tous les jours à leur travail sont moins souvent absentes et sont plus performantes au travail.

Vous construisez ou rénovez ? Prenez donc en compte les piétons, cyclistes et autres usagers faibles de la route. En effet, une fois passé le seuil de votre habitation, vous devenez vous aussi un usager faible!

2. REDUIRE PROGRESSIVEMENT LE TRAFIC AUTOMOBILE

Près de 400.000 véhicules circulent chaque jour dans Bruxelles. Une telle saturation n'est évidemment pas sans conséquences: embouteillages, conducteurs nerveux, risques d'accidents, nuisances sonores ... sans compter la pollution atmosphérique et le réchauffement de la planète ! La voiture est en grande partie responsable des émissions de CO₂ dans l'atmosphère, mais aussi de l'émission de particules fines de poussières et d'autres substances chimiques particulièrement nocives pour la santé. De plus, les nombreux parkings occupent un espace qui pourrait servir, par exemple, à l'aménagement d'espaces verts. On observe régulièrement des pics de pollution (en hiver) et des concentrations trop élevées d'ozone (en été). Ce qui oblige les personnes les plus faibles à limiter leurs déplacements et leurs efforts.

Une chose est claire: il faut réduire de toute urgence la circulation automobile !

3. LA MARCHÉ OU LE VELO, C'EST TOUT BENEFICE !

Renoncez à la voiture et optez pour des déplacements écologiques, avantageux et qui favorisent les échanges sociaux. La présence de piétons et de cyclistes dans la ville est un facteur essentiel de vitalité urbaine.

Faire du vélo tous les jours, ou régulièrement, est bon pour la santé et diminue le stress. L'espérance de vie d'un cycliste moyen est de deux ans supérieure à celle d'un automobiliste. L'air urbain que respire le cycliste est 3 à 5 fois moins pollué que l'air intérieur d'une voiture coincée dans un embouteillage.

En Belgique, le cycliste n'est confronté à la pluie que dans 7,6 % de ses trajets quotidiens. Il existe par ailleurs des vêtements de pluie fort pratiques pour se protéger.

Les déplacements à pied ou à vélo offrent une très grande flexibilité: vous dépassez ou évitez tranquillement les bouchons. Les problèmes de parking vous paraissent risibles. Vous êtes certains d'être à l'heure, et pouvez investir le temps dégagé dans une meilleure qualité de vie.



La vitesse moyenne d'une voiture en ville est de 11 km/heure, alors qu'un cycliste non entraîné roule en moyenne à du 10 à 15 km/heure.

Rouler à vélo est nettement moins cher que rouler en voiture : pas de carburant, pas d'assurance automobile, pas de souci de parking, pas de frais de parking, pas d'amendes de parking ...

De plus en plus d'employeurs envisagent d'accorder une indemnité vélo exonérée d'impôt jusqu'à 0,15 € par kilomètre parcouru en vélo! Rouler à vélo peut donc rapporter de l'argent.

65% des déplacements à Bruxelles se font sur des distances inférieures à 5 km et 25% sur des distances de moins d'un kilomètre¹. Des distances idéales pour le vélo ou le transport en commun!

Laissez dorénavant votre voiture au garage et allez à pied ou à vélo. Stimulez votre entourage à suivre votre exemple. La pluie ou la distance vous font-ils encore peur ? Combinez vélo et transports en commun. Pendant le weekend, vous pouvez mettre votre vélo dans le tram ou le métro. Ce type de déplacement multimodal est aussi possible les jours de semaine (sauf entre 7h00 et 9h00 et entre 16h00 et 18h30). Et sans payer de supplément ...

3.1. QUE POUVEZ-VOUS FAIRE EN TANT QUE (FUTUR) PROPRIETAIRE OU LOCATAIRE?

Où se situe l'habitation?

- Si vous envisagez de déménager, choisissez de préférence un quartier bien desservi par les transports publics, à proximité d'écoles ou de crèches, et d'un accès facile pour vos achats quotidiens ou les services courants. Vous éviterez ainsi de perdre votre temps dans des allers et retours monotones, des embouteillages, et la pollution qui en découle.

On admet généralement qu'une distance de plus de 600 mètres environ effraie le piéton 'moyen'. Il s'orientera dès lors vers d'autres modes de déplacement. Il est donc important de trouver les équipements nécessaires dans un rayon de 600 mètres.

Cette distance n'est qu'un ordre de grandeur et variera en fonction de la nature de la destination. En effet, certains piétons parcourent régulièrement une distance de 800 mètres pour se rendre à la gare, tandis qu'un piéton actif ne craindra pas de parcourir une distance de 2 km entre son domicile et son lieu de travail, tout comme le cycliste fera une distance de 7 km.

Les services locaux à 'petite échelle' (boulangier, boutique de quartier, banque, crèche, pharmacie, espaces verts) doivent être accessibles à pied ou à vélo. En principe, vous devez pouvoir atteindre bureaux, cinéma, piscine, bibliothèque, etc. en quinze minutes (soit à pied, à vélo ou en transports publics). Vérifiez s'il existe une station Cambio² dans votre quartier. Dans ce cas, vous n'avez même plus besoin de voiture. Une idée à creuser?

Cela crée aussi de multiples opportunités d'échanges sociaux et culturels, une plus grande accessibilité aux services et aux équipements sans dépendre d'une voiture. Cela réduit considérablement l'empreinte écologique.

Y a-t-il des équipements pour l'utilisateur faible de la route?

- Les trottoirs sont-ils suffisamment larges et en bon état et existe-t-il des pistes cyclables sûres? Normalement, le trottoir doit permettre le croisement entre un usager en chaise roulante et une autre personne qui tient en enfant par la main. Boîtes aux lettres, poubelles, ou jardinières ne peuvent gêner le passage. Mais en ville, l'espace est trop restreint. C'est pourquoi les cyclistes sont souvent invités à emprunter des rues tranquilles, ou ne sont autorisés que dans une direction (la direction opposée à celle empruntée par les automobilistes), pour des motifs de sécurité.

¹ Brochure "Mieux se déplacer à Bruxelles - 100 conseils pour se déplacer en respectant l'environnement"

² Voitures partagées Cambio : www.cambio.be



- Existe-t-il un réseau de pistes cyclables que vous pouvez emprunter en toute sécurité et qui vous permet d'éviter les zones de trafic dense? Vous pouvez télécharger un plan des pistes cyclables régionales sur www.velo.irisnet.be .
- Y a-t-il des équipements pour cyclistes dans votre quartier, par exemple, des parkings pour vélos? Est-ce une zone à faible circulation pour les voitures?
- Est-ce un quartier sûr du point de vue social, est-il bien éclairé? Un environnement agréable et sûr est une raison de plus pour renoncer à sa voiture!
- Les espaces entre l'habitation et la route augmentent les possibilités de contrôle social, ce qui contribue au sentiment de sécurité. Lorsqu'ils ne sont pas occupés par des voitures, ces espaces intermédiaires permettent des interactions sociales constructives, sous forme d'échanges verbaux et/ou visuels, favorables à une vie de quartier sociale. L'aménagement d'un petit espace vert embellira encore davantage la rue.
- De belles façades en bon état renforcent le sentiment de sécurité. Les façades vertes respirent le calme et la "nature", ce qui déteint sur l'humeur du passant. La prime à l'embellissement des façades de la Région bruxelloise encourage ses habitants à rafraîchir leurs façades.
- Les 'yeux de la rue' contribuent largement à un sentiment général de sécurité. Les fenêtres aménagées en façade avant jouent un rôle important. Il suffit de songer à une rue bordée uniquement de façades aveugles pour s'en convaincre.
- Il est préférable de ne pas aménager les locaux de service ou de rangement, les locaux techniques et les garages derrière la façade à rue. Cela réduit considérablement le contrôle social, et peut causer un sentiment d'insécurité.

Vous pouvez aussi stimuler une mobilité 'douce' chez vous et autour de votre maison

- Prévoyez une entrée séparée et agréable pour les piétons, indépendante de la porte du garage. Veillez à ce que cette entrée soit bien éclairée, sûre, assez spacieuse et qu'elle vous protège du mauvais temps. C'est nettement plus agréable qu'une entrée aménagée le long du garage, qui pourrait en outre stimuler l'usage de la voiture.
- Prévoyez un endroit sûr et sec pour ranger votre vélo. Investir dans un grand garage ne semble jamais poser problème, alors que prévoir une remise pour vélo semble parfois tenir de l'impossible ! En réalité, aménager une remise pour vélos est nettement moins cher et prend moins de place. En plus, cette solution se prête mieux à l'utilisation de matériaux écologiques.
- Si vous voulez combiner transports publics et vélo, le vélo pliable est une solution pratique. Vous pouvez aisément l'emporter dans le train.
- Si votre logement est réduit, il peut s'avérer difficile d'entreposer un ou plusieurs vélos. En faisant preuve d'un minimum de créativité, il est généralement possible de trouver une solution. Un vélo ne fait qu'un mètre de hauteur, une remise un peu plus de deux mètres. La manière la plus facile de ranger un vélo supplémentaire est de chercher une solution en hauteur. Vous pouvez, par exemple, accrocher votre vélo horizontalement au-dessus d'un autre vélo. Vous pouvez aussi les accrocher verticalement côte à côte. Les plus créatifs fixeront leur vélo avec une poulie au plafond. C'est une solution idéale pour les plafonds de plus de 3 m. Vous pouvez sans problèmes circuler en-dessous.

4. LA SECURITE A LA MAISON

Une bonne mobilité dans la maison est au moins aussi importante. Un bâtiment doit offrir un accès sûr à chacun. Et une fois à l'intérieur, chacun doit pouvoir circuler en toute sécurité. Cela s'applique également aux personnes plus faibles ou à mobilité réduite: les personnes atteintes d'un handicap moteur ou mental, les malvoyants, les malentendants, les personnes âgées, les enfants, les femmes enceintes, une personne qui a la jambe cassée ... Il en va de même pour les personnes fatiguées ou chargées de paquets lourds : leur mobilité est occasionnellement réduite. Une bonne accessibilité est donc importante pour tous.



L'accessibilité tient parfois à peu de choses. Soyez surtout attentif aux éléments suivants:

- La largeur des portes et des couloirs. La hauteur est aussi importante (surtout pour les malvoyants). L'espace entre les meubles.
- Evitez les tapis (-plains), et préférez-leur des carreaux de liège laminé, des bandes en linoléum soudés à chaud, des carrelages non polis...
- Différences de niveau: évitez les escaliers raides et veillez à un rapport confortable entre la marche et la contremarche.
- Eclairage aveuglant ou insuffisant
- Veillez à ce que les toilettes, salles de bains et cabines de douche soient suffisamment grandes.

Les exigences en matière d'accessibilité des bâtiments sont décrites au Titre IV du règlement régional d'urbanisme

5. REGLEMENTATION

- Le Titre IV du règlement régional d'urbanisme (RRU) " Accessibilité des bâtiments par les personnes à mobilité réduite" comporte plusieurs normes portant sur les accès et certains équipements de bâtiments destinés aux personnes à mobilité réduite et à leur meilleure intégration dans la société moderne. (www.rru.irisnet.be)

6. AIDES FINANCIERES

- Si vous remettez la plaque d'immatriculation de votre voiture, la Région bruxelloise vous propose les primes "Bruxell'air" accompagnées d'un abonnement gratuit à Cambio, ainsi qu'un abonnement aux transports en commun pour un an ou deux ans et/ou une prime à l'achat d'un vélo.

Pour les conditions et les formulaires de demande, consultez www.prime-bruxellair.be.

- Les employeurs peuvent accorder une indemnité kilométrique aux membres de leur personnel qui parcourent l'intégralité ou une partie du trajet entre leur domicile et leur lieu de travail à vélo. Cette indemnité est exonérée d'impôt jusqu'à 0,15 € par kilomètre.

7. CONCLUSION

Avec près de 400.000 véhicules par jour, Bruxelles a besoin de toute urgence de s'arrêter et reprendre souffle. La voiture n'est pas seulement une source de pollution pour la Région Bruxelloise, elle est également responsable de nombreux accidents, de situations de stress et de nuisances sonores.

La présence de piétons et de cyclistes rendent les quartiers plus animés et plus sûrs. Un environnement agréable et sûr est une raison de plus de laisser la voiture à la maison et se déplacer à pied ou à vélo.

Augmenter son activité physique n'a jamais fait de tort. En effet, le vélo et la marche, c'est bon pour votre santé et cela ne coûte rien. De plus, c'est bon pour l'environnement. Si vous combinez cette activité aux transports en commun, vous augmentez votre liberté de déplacement et vous n'aurez plus à vous énerver dans les embouteillages. En complément au vélo, les transports en commun et/ou les voitures partagées sont une solution financière intéressante.

Améliorer l'attractivité des rues augmentera la mobilité 'douce'. Vous pouvez aussi prendre des initiatives, par exemple, en rafraîchissant votre façade avant, en aménageant une entrée accueillante, ...

Pourquoi ne pas aménager le garage en véritable remise pour vélos? Réservez aussi une place à votre vélo dans la maison. Il sera à l'abri et au sec, une raison en or pour l'enfourcher plus souvent !

L'accessibilité est importante et concerne tout le monde. Tenez compte des dimensions minimales des espaces de circulation, de l'inclinaison des escaliers, etc. lors de la construction ou de la rénovation de votre habitation, ainsi, tous les occupants de la maison en profiteront!



8. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

8.1. INFO-FICHES BRUXELLES ENVIRONNEMENT

Professionnels

- TER 00 – “ Fiche générique sur la gestion du territoire et de l'environnement”
- TER 01 – “ Offrir des opportunités d'échange sociaux”
- TER 02 – “ Favoriser la mobilité douce”
- TER 03 – “ Réaliser des garages à vélos”
- CSS 03 – “ Concevoir un bâtiment accessible à tous”

8.2. SOURCES

- Info-fiches éco-construction pour professionnels (TER 00 à TER 03), www.bruxellesenvironnement.be > professionnels > éco-construction > guide pratique petits bâtiments
- Bruxelles Environnement, “Mieux se déplacer à Bruxelles - 100 conseils pour se déplacer en respectant l'environnement”
- Sites internet: www.fietsersbond.be & www.fietsvrienden.nl

8.3. LIENS

- Bruxelles Environnement : www.bruxellesenvironnement.be – Tél. 02 775 75 75
- Le Centre Urbain asbl: <http://www.curbain.be> – Tél. 02 512 86 19

Répond pour Bruxelles Environnement aux questions des bruxellois dans le domaine du développement durable, de la ville et de l'habitat – informations sur les primes.

- Le Cluster écobuild : www.brusselsgreentech.be – Tél. 02 422 51 28

Le cluster bruxellois sur la construction durable, qui regroupe les professionnels, les entreprises et les détaillants du secteur de la construction durable.

- Bruxelles à vélo: www.velo.irisnet.be

Bruxelles à vélo est le site de référence pour le vélo à Bruxelles : vous y trouverez des informations générales sur le vélo, des conseils pour le vélo à Bruxelles, des cartes pour le vélo,...

- Pro velo: www.provelo.org – Tél. 02 502 73 55

Pro velo est une petite association qui organise des évènements, donne des conseils techniques aux communes, organise des tours guidés à vélo dans bruxelles, apprend aux adultes et aux enfants à rouler à vélo...

- GRACQ (groupe de recherche et d'action des cyclistes quotidiens) www.gracq.org – Tél. 02 502 61 30

Le GRACQ est une association bruxelloise qui tente de stimuler l'utilisation du vélo. Elle travaille notamment avec le fietsersbond flamand..

- Le fietsersbond Bruxelles: www.fietsersbond.be/Brussel -

Il s'agit de la section bruxelloise du fietsersbond. Cette organisation de membres réunit autant de cyclistes quotidiens que possible et défend leurs intérêts au niveau politique.

- Prime Bruxell'Air: www.prime-bruxellair.be – Tél. 070 / 21 00 25
- Règlement Régional d'Urbanisme: www.rru.irisnet.be - Tél. 02 204 21 11
- STIB: www.stib.be – Tél. 070 23 2000
- SNCB: www.sncb.be – Tel. 02 528 28 28
- Cambio : www.cambio.be

Grâce au système de voitures partagées, Cambio met une voiture à votre disposition quand vous en avez besoin. Plus d'inforVia autodelen stelt cambio u een wagen ter beschikking op het moment dat u er een nodig heeft. Meer informatie over het systeem vindt u op deze site.

- VIBE asbl - Natureplus: www.vibe.be – Tél. 03 218 10 60
- L'institut flamand pour la construction et l'habitat bio-écologique – Représentant de Natureplus en Belgique. – Dispose d'une banque de données de produits, fabricants et fournisseurs de matériaux écologiques.

